SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU ROUBION ET DU JABRON

COMITE SYNDICAL

Séance du 13 avril 2021

Compte-rendu

ETAIENT PRESENTS:

C.C. DE DIEULEFIT BOURDEAUX : Robert PALLUEL, Guy BOMPARD, Eric LOISEAU, Thierry DIDIER, Patrice MAGNAN.

AGGLO. DE MONTELIMAR: Yves COURBIS, Julien DUVOID, Jean-Jacques GARDE, Damien LAGIER, Yves LEVEQUE, Régina CAMPELLO, Jean-Pierre LAVAL, Hervé ANDEOL.

C.C. DU VAL DE DROME : Jean-Michel GAUDET, Gérard CROZIER.

ETAIENT EXCUSES:

C.C. DE DIEULEFIT BOURDEAUX: Philippe REYNAUD, Christian BUSSAT, Stéphane GALDEMAS. AGGLO. DE MONTELIMAR: Jean-Bernard CHARPENEL (présence de son suppléant Jean Pierre LAVAL), Yannick ALBRAND, Fermi CARRERA, Hervé ICARD (présence de son suppléant Hervé ANDEOL), Françoise QUENARDEL (présence de sa suppléante Régina CAMPELLO) Norbert GRAVES.

C.C. DU VAL DE DROME : Geneviève MOULINS-DAUVILLIER.

CC DROME SUD PROVENCE: William AUGUSTE (pouvoir à Robert PALLUEL).

<u>Assistaient également à la réunion :</u> Nathalie DUPRIEZ, Nicolas PIC et Jonas HUGUENIN (SMBRJ), Christian BRELY (Président de la Fédération de la Pêche et de la Protection des Milieux Aquatiques de la Drôme)

Robert PALLUEL informe l'Assemblée qu'il vient d'être saisi par MM Julien DUVOID et Damien LAGIER d'une demande d'inscription d'un nouveau point à l'ordre du jour de cette séance du Comité Syndical.

Ils souhaiteraient que le Comité prenne une délibération relative à la réalisation d'une Véloroute Voie Verte de la Vallée du Roubion ou à l'engagement d'une réflexion sur ce projet. Un débat sera donc engagé sur ce point en fin de séance.

Procès verbal de la réunion du Comité Syndical du février 2021

Ce compte rendu n'appelle aucune remarque de la part des délégués présents, il est approuvé à la majorité des délégués présents (une abstention).

Christian BRELY rappelle qu'il avait mentionné qu'il faisait partie du Comité de Bassin de la Commission Isère-Drôme et à ce titre pouvait faire remonter des problématiques du territoire.

♦ Compte Administratif 2020

Le Comité Syndical examine le Compte Administratif 2020 dressé par Monsieur Robert PALLUEL ordonnateur et dont chaque délégué a reçu un exemplaire, joint à sa convocation.

Le compte administratif 2020 présente

- * un excédent d'investissement de 164 936.68 €,
- * un excédent de fonctionnement de 154 922.51 €,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

♦ Affectation des résultats de l'exercice 2020

Les résultats dégagés au compte administratif 2020 du Syndicat Mixte Bassin du Roubion et du Jabron représentent (hors restes à réaliser) :

- * un excédent d'investissement de 164 936.86 €,
- * un excédent de fonctionnement de 154 922.51 €,

Sur proposition du Président, le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents décide d'affecter à la section d'investissement une partie des excédents de fonctionnement, à hauteur de 93 000 €.

⇔ Budget Primitif 2021

Le projet de Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron, dont chaque délégué a reçu un exemplaire joint à sa convocation, s'équilibre en dépenses et en recettes à :

690 722 € pour la SECTION DE FONCTIONNEMENT,

803 636 € pour la SECTION D'INVESTISSEMENT.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents Approuve le Budget 2021 du Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron, qui est voté par chapitre pour les deux sections.

☼ Travaux d'entretien dans le cadre du PPE – Demande de subventions départementales

En application du nouveau règlement départemental d'aide aux projets de gestion de l'eau, le Président expose que la demande de subvention départementale pour les travaux d'entretien réalisés dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Entretien peut porter sur plusieurs modes de réalisation de ces travaux.

Ainsi, pour l'année 2021 la mise en œuvre du PPE pour le Bassin Versant Roubion-Jabron-Riailles va se décliner ainsi :

Dépenses subventionnables :

- 25 000 € TTC au titre des travaux réalisés par une entreprise générale
- 46 000 € TTC pour des travaux réalisés en association avec Drôme Insertion
- 84 342 € TTC pour les travaux réalisés en régie

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents sollicite les subventions départementales sur la base des dépenses susvisées.

Equipes d'entretien et mise en œuvre du P.P.E. / Convention de Partenariat avec l'Association Drôme Insertion pour l'année 2021

Monsieur le Président présente au Comité le projet de convention à intervenir avec Drôme Insertion pour l'année 2021, dans le cadre du programme d'entretien des berges des cours d'eaux relevant de la compétence du Syndicat.

Pour l'année 2021 et compte tenu que Drôme Insertion ne perçoit plus d'aides financières directes du Département de la Drôme, le montant des sommes à verser à Drôme Insertion pour équilibrer les opérations « brigades vertes » représente 46 000 € TTC.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents Approuve les termes de la convention avec l'association Drôme Insertion et de fixe à 46 000 € le montant de la subvention d'équilibre versée à cette association pour la gestion du personnel des 2 équipes d'entretien pour l'année 2021.

Demande de subvention dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 pour <u>l'entretien du lit du Roubion par pastoralisme de 2021 à 2025.</u>

Il est proposé au Comité la mise œuvre d'une nouvelle action au sein du site Natura 2000 Rivière du Roubion pour une période de 5 ans. Cette action concerne l'entretien du lit et des atterrissements du Roubion par pastoralisme.

Pour la bonne conservation du site Natura 2000 « Rivière du Roubion », il est important de contrôler l'évolution des ligneux et des Espèces Exotiques Envahissantes (Buddleja, Renouée du Japon, Platane à feuilles d'érable, Érable negundo,...) au sein du lit mineur.

Le pâturage par les ovins ou caprins, pour limiter le développement des ligneux et des Espèces Exotiques Envahissantes a été testé autrefois avec succès dans le lit du Roubion et plus récemment sur la rivière Drôme. Un cahier des charges a été défini qui est à la fois efficace pour le contrôle des ligneux et des Espèces Exotiques Envahissantes, et réaliste sur le plan zootechnique, économique, et respectueux de la qualité de l'eau et des habitats.

Il prévoit le pâturage avec gardiennage du lit du Roubion (lit de graviers plus ou moins végétalisé) afin de limiter sa végétalisation et la prolifération d'Espèces Exotiques Envahissantes. Le troupeau est conduit et gardé par un berger dans le lit de la rivière.

Les interventions auront lieu entre la mi-juin et le mois d'août.

Une convention annuelle sera proposée avec un éleveur pour réaliser cette action. Le montant de la dépense est fixé à 110 €/ha travaillé.

Cette action est co-animée entre le SMBRJ et Montélimar Agglomération avec l'appui de l'ADEM dans le cadre du Plan Pastoral Territorialisé. Les communes du site Natura 2000 prennent également part au projet et à l'accueil du berger.

La zone ciblée par le projet concerne l'ensemble du site hormis la ville de Montélimar qui pratique déjà du pastoralisme. C'est environ 110 ha qui sont visés pour du pâturage. Cette superficie inclut 218 parcelles avec un propriétaire unique et 135 parcelles en indivision pour lesquelles il faudra passer une convention pour la réalisation de cette action.

Au vu du nombre de conventions à réaliser, la zone éligible à pâturer va croitre avec les années. Pour la première année, c'est le linéaire du Roubion de Savasse à La Laupie qui semble le plus réalisable grâce au nombre conséquent de parcelles communales et d'associations foncières.

Budget de 40 000 € sur 5 ans :

Années	Dépenses	Financement
2021	8 000 €	Etat 30% ; Feader 50% ; SMBRJ 20%
2022	8 000 €	Etat 30% ; Feader 50% ; SMBRJ 20%
2023	8 000 €	Etat 30% ; Feader 50% ; SMBRJ 20%
2024	8 000 €	Etat 30% ; Feader 50% ; SMBRJ 20%
2024	8 000 €	Etat 30% ; Feader 50% ; SMBRJ 20%

Yves COURBIS relève que l'obtention de l'autorisation des si nombreux propriétaires des parcelles concernées risque de ne pas être une tâche facile.

Jean-Jacques GARDE trouve étrange que la collectivité intervienne en lieu et place des propriétaires privés pour l'entretien de leurs parcelles ; Robert PALLUEL explique que le Syndicat intervient dans

l'intérêt de la défense de la biodiversité en général. De la même façon qu'il se substitue à la carence de nombreux propriétaires riverains en mettant en œuvre ses Plan Pluriannuels d'Entretien de la ripisylve dans le cadre de Déclarations d'Intérêt Général.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve ce projet, dans le cadre de Natura 2 000, au titre de l'opération : action N03Ri gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique, pour une période de 5 ans,
- Sollicite le financement de cette action au titre de Natura 2000,
- Dire que le projet est inscrit au budget 2021,
- Autorise le Président à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la convention avec l'éleveur prestataire.

Rétablissement de la continuité écologique / demande de financement pour l'acquisition de matériel

Depuis la signature du contrat de rivière en 2018, le SMBRJ a mené une véritable campagne de restauration de la continuité écologique sur le Roubion : quatre effacements d'ouvrages et construction de deux passes à poissons. Deux projets d'effacement sont encore en cours sur cette rivière. La quasi-totalité des seuils prioritaires ont été traités durant la première partie du contrat. Naturellement, les ambitions du syndicat dans ce domaine se tournent aujourd'hui vers le Jabron.

Sur ce cours d'eau (classé intégralement liste 1), 25 ouvrages représentent 50m de chute cumulée, soit 15% du dénivelé naturel de la rivière. Cela représente 1.6 ouvrage/km. Toutefois, le cours d'eau est beaucoup plus cloisonné que le Roubion avec 19 ouvrages considérés comme infranchissables. La traversée urbaine de Dieulefit est constituée d'une succession d'ouvrages, certains de plusieurs mètres de hauteur qui tiennent le profil et les berges (profil en marche escalier).

La logique du syndicat est d'intervenir au maximum sur les seuils aval, proche de la confluence avec le Roubion et le Rhône. Le seuil Redondon (du nom du même quartier) est le premier obstacle transversal à l'écoulement en amont du pont Garigliano. Cependant, au vu des différences entre les deux rivières, il a paru impensable (équipe technique du SMBRJ et bureau d'étude), d'utiliser les stocks quasi inexistants de sédiments pour isoler la zone de chantier.

Des solutions alternatives ont donc été cherchées pour mettre en assec la zone d'intervention. L'utilisation de batardeaux « Watergate » mobiles semble une excellente option. Ces barrages souples peuvent se combiner en plusieurs sections et être réutilisables de nombreuses fois.

Le syndicat souhaite investir dans ce matériel pour les travaux sur le seuil Redondon, mais aussi pour d'autres types de travaux en rivière un peu partout sur le bassin versant (affluents, Roubion, autres seuils sur le Jabron).

Le coût de cette barrière mobile représente 16 666 € HT, financés par le Département de la Drôme à hauteur de 30%.

Le Comité Syndical à l'unanimité de ses membres présents :

- Approuve l'acquisition de batardeaux mobiles,
- Sollicite l'aide du Département à hauteur de 30%

Jonas HUGUENIN apporte des précisions sur l'avancement de ce dossier; tout semblait bien se présenter mais les services de l'Etat ont exigé un inventaire écologique, ce qui est très exceptionnel dans le cadre d'une simple procédure de « déclaration Loi sur l'Eau ». Ces retards sont préjudiciables au syndicat qui, selon le règlement d'attribution des aides de l'Agence de l'Eau, doit réaliser un projet d'investissement par an pour pouvoir bénéficier de subventions pour la mise en œuvre du programme d'entretien (PPE).

Pour l'année 2022, l'investissement ciblé porte sur le traitement du seuil de Top Semence.

Robert PALLUEL le remercie, ainsi que Nathalie DUPRIEZ pour l'élaboration/présentation des documents budgétaires.

Il souligne qu'il est souvent difficile de travailler avec la DREAL et la DDT ; Gérard CROZIER y ajoute l'OFB.

Jean-Jacques GARDE considère qu'il faudrait faire remonter ces difficultés aux députés. Il est regrettable que l'action des collectivités soit à ce point freinée par les services de l'Etat. Robert PALLUEL ajoute que c'est d'autant plus frustrant lorsque l'action des collectivités va justement dans le sens du maintien de la biodiversité ou des déplacements doux.

REFLEXION SUR LA REALISATION D'UNE VELOROUTE VOIE VERTE DE LA VALLEE DU ROUBION

Robert PALLUEL introduit la discussion en rappelant que le SMBRJ travaille depuis 2004 sur le projet de VVV de la Vallée du Jabron.

Aujourd'hui 125 000 € sont mobilisés pour la réalisation des dossiers réglementaires du tronçon La Bâtie Rolland – Dieulefit mais force est de constater que l'évolution du Droit de l'Environnement et les exigences des services de l'Etat rendent ces dossiers toujours plus complexes à finaliser.

En revanche, on ne peut que souligner le succès de ces réalisations c'est pourquoi un débat touchant à leur développement sur le territoire est tout à fait pertinent.

Damien LAGIER explique que lors d'une récente rencontre avec les élus de Montélimar Agglo, le Président de la Région Auvergne Rhône Alpes a affirmé que la Région sera un acteur majeur des projets de « mobilité douce ».

Aujourd'hui l'étape initiale pour s'affirmer comme porteur de projet est de déposer une fiche action dans le cadre des financements ouverts par le Contrat de Relance et de Transition Ecologique.

Damien LAGIER considère qu'au regard de son succès, il faut bien évidemment poursuivre et finaliser la VVV de la Vallée du Jabron jusqu'à Dieulefit, mais qu'il faut aussi, sans délai, travailler à un itinéraire Montélimar-Sauzet puis Sauzet-La Bâtie Rolland.

Julien DUVOID poursuit en émettant le souhait que soit développé sur le territoire tout un réseau de voies vertes reliées les unes aux autres. En tant qu'usager de celles-ci il en souligne tous les bienfaits

Une jonction intéressante Vallée/Montagne pourrait voir le jour avec un itinéraire le long de la Vallée du Roubion jusqu'à Bouvières.

Il précise que sur ce sujet un large consensus s'est formé au sein des maires de l'Agglo.

L'objectif pourrait être de tripler les linéaires de voies en 20 ans.

Robert PALLUEL explique que ce serait jouable si l'on utilise au maximum des voies existantes en domaine public; dès lors que l'on est en « site propre » avec la création de voies dédiées on se trouve confronté aux acquisitions foncières et donc assujettis à toutes les procédures réglementaires et études préalables.

Il n'existe pas sur le bassin versant de chemins de halage en domaine public comme sur le bassin versant de la Drôme, ni d'anciennes voies ferrés sur lesquelles ont été réalisées facilement et à moindre coût la plupart des voies vertes ardéchoises.

Enfin il se déclare satisfait de ne plus être seul sur le territoire à défendre ces projets. Il rappelle que quand il a initié le projet Montélimar-Dieulefit pour un coût estimé à l'époque d'environ 6 000 000 €, peu d'élus l'on soutenu. Pourtant le 1^{er} tronçon a été réalisé sans dépassement aucun de l'enveloppe initiale de 2 800 000€ (financés à plus de 55% par la Région, le Département et la CNR).

Il en profite pour remercier Nicolas PIC qui s'est tant investi pour l'avancement de ce beau projet.

Damien LAGIER souhaite que le SMBRJ prenne aujourd'hui une délibération l'engageant à développer une boucle sur la Vallée du Roubion dont la Région serait éventuellement maître d'ouvrage.

Dans ce cas bien évidement, le SMBRJ pourrait aider les services de la Région, mais s'il devait porter le projet, il faudra trouver des moyens humains dont le syndicat ne dispose pas aujourd'hui.

Yves COURBIS se déclare surpris par une éventuelle maîtrise d'ouvrage de la Région ; si elle finance ces projets ce sera déjà bien.

Le SMBRJ ne peut pas prendre de délibération sur la réalisation d'une VVV de la Vallée du Roubion ; ses statuts prévoyant exclusivement : « Etudes et réalisation de la Véloroute Voie Verte de la Vallée du Jabron ».

Une première étape consistera donc à modifier les statuts pour rendre son action possible juridiquement; en parallèle, des discussions devront être engagées avec l'Agglo et les autres EPCI adhérents sur les moyens humains et financiers utiles à la conduite de ces projets.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée